



# Assemblée générale

Soixante-quatrième session

Documents officiels

Distr. générale  
26 janvier 2010  
Français  
Original : anglais

---

## Cinquième Commission

### Compte rendu analytique de la 10<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 29 octobre 2009, à 10 heures

*Président* : M. Maurer . . . . . (Suisse)  
*Présidente de la Commission des questions  
administratives et budgétaires* : M<sup>me</sup> McLurg

## Sommaire

Hommage à la mémoire des victimes de l'attentat perpétré contre le personnel de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan à Kaboul, le 28 octobre 2009

Point 132 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011

*Présentation du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011*

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

09-58339 (F)



Merci de recycler

*La séance est ouverte à 10 h 10.*

**Hommage à la mémoire des victimes de l'attentat perpétré contre le personnel de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan à Kaboul, le 28 octobre 2009**

1. Le Secrétaire général, disant la consternation et l'indignation que lui inspire le récent attentat perpétré contre le personnel de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan à Kaboul, présente ses condoléances aux familles de ceux qui ont perdu la vie et exprime sa fierté et son admiration pour le courage dont a fait preuve l'ensemble du personnel.

2. *Sur l'invitation du Président, les membres de la Commission observent une minute de silence.*

**Point 132 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011**

**Présentation du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011** (A/63/151 et Corr.1 et Add.1; A/64/6 (Introduction) et Corr.1, A/64/6 (Sect. 1) et Corr.1, A/64/6 (Sect. 2 et 3), A/64/6 (Sect. 4) et Corr.1, A/64/6 (Sect. 5) et Corr.1, A/64/6 (Sect. 6), A/64/6 (Sect. 7) et Corr.1, A/64/6 (Sect. 8 à 10), A/64/6 (Sect. 11) et Corr.1, A/64/6 (Sect. 12), A/64/6 (Sect. 13) et Add.1, A/64/6 (Sect. 14 à 16), A/64/6 (Sect. 17) et Corr.1, A/64/6 (Sect. 18 à 21), A/64/6 (Sect. 22) et Corr.1, A/64/6 (Sect. 23 à 26), A/64/6 (Sect. 27) et Corr.1, A/64/6 (Sect. 28), A/64/6 (Sect. 28A), A/64/6 (Sect. 28B), A/64/6 (Sect. 28C), A/64/6 (Sect. 28D) et Add.1, A/64/6 (Sect. 28E), A/64/6 (Sect. 28F), A/64/6 (Sect. 28G) et Corr.1, A/64/6 (Sect. 29) et Corr.1, A/64/6 (Sect. 30 à 36), A/64/6 (Income Sect. 1 à 3), A/64/7, A/64/16, A/64/73 et Corr.1, A/64/74, A/64/86, A/64/89, A/64/201 et A/64/203 et Corr.1 et Add.1)

3. Le Secrétaire général, présentant le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011, dit que s'il n'a participé qu'indirectement à l'établissement du projet de budget pour l'exercice en cours, antérieur à sa prise de fonctions, il a en revanche été directement impliqué dans l'élaboration du cadre stratégique, de l'esquisse budgétaire et de la version définitive du projet de budget pour l'exercice biennal 2010-2011. Ces documents cadrent avec les priorités définies par l'Assemblée générale pour l'exercice biennal, tiennent compte de la crise économique et financière mondiale et illustrent la ferme volonté du

Secrétaire général de respecter une stricte discipline budgétaire et de contrebalancer l'accroissement des crédits dans certains domaines par des réaffectations de crédits ou des ajustements ailleurs. Il a demandé aux directeurs de programme d'élaborer leurs projets en examinant l'ensemble des activités et les crédits correspondants d'un œil critique, afin de privilégier la performance et l'optimisation des ressources.

4. Le projet de budget-programme de 4 887 500 000 millions de dollars avant révision est globalement conforme au niveau fixé dans l'esquisse que l'Assemblée générale a approuvée par sa résolution 63/266. Il reflète une augmentation réelle de 22,4 millions de dollars, soit 0,5 %, par rapport au montant révisé des crédits ouverts, ainsi qu'une diminution nette de 24 postes : 53 postes d'administrateur seront créés, 77 postes d'agent des services généraux et des catégories apparentées devant être supprimés. Suivant la pratique établie, le projet de budget comprend une révision préliminaire, le montant de 171,8 millions de dollars ayant été ajouté au montant total initial au titre de l'inflation, ce qui porte à 5 milliards 59 millions de dollars le montant des crédits à prévoir au budget ordinaire. Le projet consacre un montant de 829 millions de dollars aux missions politiques spéciales qui devraient être prolongées ou autorisées au cours de l'exercice biennal. À cet égard, l'Assemblée générale sera prochainement saisie de projets détaillés tendant à voir allouer des crédits aux opérations en Afghanistan, en Iraq et dans 27 autres régions.

5. L'Organisation est de plus en plus sollicitée. En sa qualité de chef de l'administration, le Secrétaire général veut réformer la gestion et asseoir la transparence, la responsabilité et la rationalité. À cette fin, le projet de budget tient compte du coût de la mise en œuvre du progiciel de gestion intégré et de la formation à l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public. Des crédits sont également demandés pour permettre au personnel d'acquérir les compétences nécessaires à une Organisation en mutation, la mise en place d'un cadre intégré de gestion des ressources humaines venant renforcer les capacités de l'Organisation et accompagner la politique de mobilité et de formation des cadres.

6. Conformément à la pratique en vigueur, un certain nombre de demandes de crédits importantes ne sont pas inscrites dans le projet de budget devant être

présentées à l'Assemblée générale à sa soixante-quatrième session dans des rapports distincts, en tant que de besoin. Ces crédits concernent notamment les incidences financières et administratives du rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, la continuité des opérations, les ressources nécessaires à la mise en place des dispositifs de gestion intégrés en sus des montants déjà inclus dans le projet de budget-programme, la mise en place des progiciels de gestion des contenus et de la relation avec les clients ainsi qu'un projet de dispositif unifié de continuité des opérations et de reprise après sinistre, une proposition de financement des prestations d'assurance maladie après la cessation de service, les crédits que pourrait nécessiter le suivi de la Conférence d'examen de Durban et de la Conférence de Copenhague sur les changements climatiques tenue en 2009, certaines questions résultant des délibérations des grandes commissions de l'Assemblée générale à sa soixante-quatrième session et, enfin, les ajustements techniques dictés par l'inflation et les fluctuations des taux de change. Elles concernent également le renforcement et l'uniformisation du système de gestion de la sécurité, essentiel à l'amélioration de la sécurité des locaux de l'Organisation, ainsi que des fonctionnaires et des personnes à leur charge. Le Secrétaire général exhorte les États Membres à donner suite à ces propositions.

7. Présenter un projet de budget permettant de financer l'ensemble des besoins est un pari difficile, les grandes commissions et l'Assemblée générale étant simultanément saisies de différents projets alternatifs. Le Secrétariat informera la Cinquième Commission de toute nouvelle demande de crédits et se réjouira de tous conseils, orientations et recommandations de cette dernière tendant à améliorer la procédure budgétaire. Rappelant qu'il est partisan d'une marge de manœuvre budgétaire étendue et que l'Assemblée générale lui a accordé, à titre expérimental, un pouvoir discrétionnaire limité lors des deux exercices biennaux précédents, le Secrétaire général dit envisager de proposer la reconduction de cette formule en la modifiant si nécessaire, compte tenu du succès de sa mise en œuvre et des leçons qui en ont été tirées. Au cours des 10 mois précédents, le Secrétariat a mené avec certains États Membres des consultations informelles, qui ont abouti à ce consensus que la formule en vigueur ne répond plus aux attentes de l'Organisation, et qu'il conviendrait de remédier au problème à trois niveaux : au sein du Secrétariat, entre

le Secrétariat et les États Membres et entre les États Membres eux-mêmes.

8. Pour le Secrétaire général, il s'agirait premièrement de mettre un terme à la tendance réelle ou imaginaire des États Membres à s'immiscer dans le détail de la gestion, en suscitant un climat de confiance fondé sur un solide dispositif de responsabilité, à la fois au sein du Secrétariat et entre le Secrétariat et les États Membres. Il s'agirait deuxièmement de ramener à une vingtaine les 40 fascicules budgétaires actuels, pour ainsi simplifier le budget et ménager plus de souplesse au Secrétariat. Il s'agirait enfin d'instituer un mécanisme de financement des missions politiques spéciales. Le Secrétaire général traitera de ces trois questions, ainsi que d'autres considérations budgétaires pertinentes, dans un rapport rendant compte des résultats de l'examen de la procédure budgétaire et proposant des initiatives nouvelles, qu'il envisage de présenter à l'Assemblée générale pendant la partie principale de la session en cours.

9. Enfin, de l'avis du Secrétaire général, le budget doit envisager les grands projets informatiques ayant valeur stratégique séparément des dépenses opérationnelles, afin de remédier au sous-investissement généralisé dans les technologies de l'information et des communications, domaine dans lequel le Secrétariat accuse un retard d'efficacité considérable par rapport à d'autres organisations.

10. **M<sup>me</sup> McLurg** (Présidente du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le premier rapport du Comité consultatif sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 (A/64/7), souscrit dans l'ensemble aux propositions contenues dans le projet de budget tel qu'il se présente; à ce stade, faisant toutefois observer que le Secrétaire général a fait preuve de retenue, sans proposer un tableau complet des ressources nécessaires pour l'exercice biennal considéré, ayant pris le parti de demander un certain nombre de ressources séparément. Le Comité consultatif attend tout particulièrement ses propositions sur le budget du Département de la sûreté et de la sécurité.

11. Le Comité consultatif déplore que le projet de budget-programme ne dise rien des principales initiatives de gestion et les modifications structurelles de nature à influencer sur les ressources nécessaires. Étant d'avis qu'il est prématuré de se prononcer sur l'entreprise de réforme amorcée dans les années 90, le

Comité consultatif n'a guère commenté les mesures de réforme de la gestion des ressources humaines approuvées par l'Assemblée générale à sa soixante-troisième session, car il envisage d'y revenir à l'occasion de l'examen des questions relatives aux ressources humaines à la soixante-cinquième session.

12. De surcroît, le Comité consultatif n'a pas calculé le montant total des diminutions proposées car, si elles sont acceptées par l'Assemblée générale, elles seront prises en compte dans le calcul révisé soumis à la Cinquième Commission avant l'adoption du projet de budget.

13. L'information relative aux vacances de poste est essentielle la planification rationnelle du personnel et de la relève. Or, aucun inventaire général des postes vacants actuels n'est disponible, car pour en établir un, il faudrait extraire manuellement des données de deux systèmes distincts : Galaxy et le Système intégré de gestion (SIG). En outre, la notion de poste vacant se définit de deux façons. En matière budgétaire, sont vacants les seuls postes sur lesquels aucun traitement n'est imputé, tandis que s'agissant des ressources humaines, est considéré vacant tout poste susceptible de donner lieu à recrutement ou à affectation. Relevant en outre que 5 % des membres du personnel de l'Organisation prendront leur retraite au cours du prochaine exercice biennal, le Comité consultatif estime qu'il faudrait systématiquement apprécier l'opportunité de maintenir tout poste devenu vacant par suite du départ à la retraite du titulaire.

14. Pour assurer la cohérence des principales technologies de l'information et des communications dans l'ensemble du Secrétariat, le Directeur général de l'informatique et son bureau doivent exercer leur mission en toute efficacité appuyés en cela par les responsables qui doivent, de concert avec lui, entreprendre de tirer le meilleur parti de l'investissement consenti par les États Membres dans le domaine informatique. Le Comité consultatif est en train de mettre la dernière main à un rapport sur les propositions du Secrétaire général touchant diverses initiatives en matière informatique, y compris le projet de progiciel de gestion intégré, qui requièrent des crédits supplémentaires d'un montant de l'ordre de 35 millions de dollars pour l'exercice biennal 2010-2011.

15. En matière de travaux de construction et de maintenance d'installations, le Comité consultatif

préconise de procéder à un examen approfondi des mécanismes actuels de planification, de validation, de gestion et de suivi des projets. L'Organisation doit se doter d'un plan prospectif de maintenance préventive de ses biens.

16. S'agissant des activités du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, le Comité consultatif recommande une nouvelle fois d'augmenter le nombre des concours car, dans les cinq années à venir, le Département perdra environ 45 % de son personnel linguistique par suite de départs en retraite. Comme le Conseil des droits de l'homme et ses organes subsidiaires mettent rudement à contribution les moyens de la Division des services de conférences de l'Office des Nations Unies à Genève, il convient de suivre l'évolution de la situation et d'envisager de répartir le surcroît de charge de travail entre les quatre centres de conférence de l'Organisation dans le cadre de l'initiative de gestion intégrée à l'échelle mondiale.

17. S'agissant des activités du Département des affaires politiques, le Comité consultatif entend se prononcer sur les propositions budgétaires relatives aux missions politiques spéciales pour 2010 dans un rapport distinct. Ayant examiné la proposition du Secrétaire général tendant à voir incorporer certaines fonctions et certains équipements de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve dans la Force intérimaire des Nations Unies au Liban et la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant, le Comité consultatif n'est pas en mesure de dire si cette proposition emporte transfert de ressources d'un programme à l'autre ou diminution réelle découlant de gains d'efficacité.

18. Rappelant la décision de l'Assemblée générale d'opérer une vaste réforme des mécanismes de coopération internationale et régionale pour le développement envisagés aux parties IV et V du projet de budget-programme, le Comité consultatif estime bon de ménager à cette entreprise de réforme le temps de porter des fruits. Il s'inquiète de ceci que le Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement est chargé de trois fonctions distinctes, ce qui risque de nuire à l'attention qu'exige au plus haut niveau la mobilisation de l'aide internationale. Le poste de Conseiller spécial pour l'Afrique doit être pourvu rapidement, comme l'Assemblée générale l'a demandé.

19. **M. Elhag** (Soudan), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, craint que les mesures tendant à limiter la croissance du budget, dont la réduction de 2 % demandée aux directeurs de programme en 2008 sans l'aval de l'Assemblée générale, ne viennent compromettre l'exécution des mandats. Le contexte de crise économique et financière dans lequel le budget a été élaboré n'autorise pas à contracter le budget de l'Organisation. Des milliards de dollars ayant été dépensés au cours de l'année précédente pour sauver le système bancaire et l'architecture financière internationale, l'Organisation des Nations Unies, qui vient en aide aux pauvres et aux faibles, devrait, en toute logique, être dotée de plus de ressources pour affronter la crise mondiale et les changements climatiques, et œuvrer à la paix, à la sécurité et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Or, il n'en est rien, de sorte que les pays en développement, qui devraient être les principaux bénéficiaires de l'action de l'Organisation, subissent de plein fouet les effets d'une crise qu'ils n'ont pas provoquée.

20. Déséquilibré, le projet de budget-programme nuit à l'aptitude de l'Organisation à exécuter ses mandats, édifiés sur la base des trois piliers que sont la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme, la paix et la sécurité étant indissociablement liées au développement. Encore qu'il soit parfaitement adapté aux besoins de développement en évolution constante, le Compte pour le développement ne représente que 0,38 % du budget ordinaire, part qui a décliné au cours des deux derniers exercices biennaux et qui est loin d'atteindre l'objectif initial de 200 millions de dollars fixé par l'Assemblée générale. Il convient de créer un mécanisme de financement du Compte pour le développement adapté adossé au budget ordinaire. Par ailleurs, les commissions régionales doivent jouer un plus grand rôle dans l'exécution du programme de développement.

21. La multiplication des mandats approuvés par les organes intergouvernementaux de l'Organisation illustre la place de celle-ci dans les affaires du monde. À cet égard, le Groupe s'inquiète de voir se creuser l'écart entre les quotes-parts et les contributions volontaires, lesquelles sont deux fois plus importantes que les premières. Cette situation a pour conséquences une crise de gouvernance, d'une part, les organes législatifs approuvant les mandats dont les priorités peuvent être manipulées grâce aux contributions

volontaires et, d'autre part, l'apparition de deux catégories de mandats : l'une privilégiée qui bénéficie d'un flot ininterrompu de ressources, et l'autre négligée et sous-financée, réduite à des miettes.

22. Le Groupe considère que tous les mandats approuvés par les organes intergouvernementaux, en particulier ceux qui intéressent le développement, doivent être assortis d'un financement prévisible et suffisant. Il appelle à plus de transparence et de responsabilité dans l'utilisation des fonds extrabudgétaires qui, comme le Comité consultatif l'a fait remarquer, doivent être gérés avec au moins autant de rigueur que les ressources du budget ordinaire. Tant que la situation actuelle de déséquilibre budgétaire et d'opacité perdure, le Groupe envisagera avec prudence toutes demandes tendant à voir ménager plus de souplesse au Secrétariat.

23. Les crédits alloués aux missions politiques spéciales, inscrits au budget ordinaire, pourraient atteindre 1 milliard de dollars en 2010, contre 100 millions de dollars en 2000 – ils représentent désormais 20 % des dépenses ordinaires. Le Groupe estime que cette situation masque l'augmentation réelle du budget ordinaire, et refuse de permettre que les demandes de crédits au titre des missions politiques spéciales viennent mettre en péril certaines activités prioritaires financées sur le budget ordinaire. Si la réforme constitue un pan incontestable de l'activité d'une Organisation qui doit être dotée de moyens qui lui permettent de relever des défis en constante évolution, le Groupe estime toutefois que la réforme ne doit pas être financée aux dépens des activités de fond.

24. Réaffirmant le rôle central que jouent l'Assemblée générale, ses organes intergouvernementaux et organes d'experts dans la planification, la programmation, le financement, le suivi et l'évaluation, le Groupe s'inquiète de ce que le Comité consultatif a empiété sur les prérogatives du Comité du programme et de la coordination en formulant des recommandations sur le cadre logique du projet de budget-programme. Il réaffirme par ailleurs qu'il appartient à l'Assemblée générale d'approuver les tableaux d'effectifs, la structure de l'Organisation, les stratégies de gestion des ressources humaines et l'allocation de ressources financières au titre de l'ensemble des chapitres du budget-programme, afin de veiller à l'exécution intégrale et efficace de tous les mandats. En conséquence, le Groupe prie le Secrétaire général de se conformer aux décisions de l'Assemblée

générale s'agissant du poste de Conseiller spécial pour l'Afrique, qui doit être pourvu en priorité.

25. Enfin, le Groupe souligne que les négociations sur le budget-programme doivent se dérouler dans la transparence, être ouvertes à tous, les erreurs du passé devant être évitées. Conclure des accords en petits groupes ou lier différentes parties de l'ordre du jour de la Cinquième Commission au projet de budget-programme ne fera que susciter méfiance et mécontentement parmi les États Membres.

26. **M. Lidén** (Suède), s'exprimant au nom de l'Union européenne, de la Croatie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine et de la Turquie, pays candidats, de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, du Monténégro et de la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et, en outre, de l'Arménie, de l'Islande, du Liechtenstein, de la République de Moldova et de l'Ukraine, considère qu'étant donné la crise économique mondiale, les ressources de l'Organisation doivent être utilisées aussi judicieusement que possible, et avec la discipline budgétaire à laquelle les États Membres doivent eux-mêmes se plier.

27. S'il n'a, semble-t-il, guère augmenté par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal en cours et à l'esquisse budgétaire adoptée en décembre 2008, le projet de budget-programme dépasse largement les crédits initialement ouverts pour l'exercice biennal en cours en décembre 2007, et ne tient pas compte de l'ensemble des coûts afférents à diverses propositions à venir. En tout état de cause, les estimations préliminaires des besoins supplémentaires à prévoir auraient dû être fournies dans la mesure du possible. Dans la mesure où l'enveloppe budgétaire probable pour l'exercice 2010-2011 dépassera sans doute ce que l'Union européenne, premier contributeur, est en mesure de verser, le projet de budget doit être ramené à un niveau plus raisonnable, la charge budgétaire de l'Organisation devant être répartie de manière plus équitable et équilibrée.

28. L'intervenant rappelle que l'Assemblée générale, ayant prié le Secrétaire général, dans sa résolution 62/236, d'éviter toute approche budgétaire au coup par coup, celui-ci devrait, à l'avenir, présenter ses propositions budgétaires selon la procédure définie par l'Assemblée générale dans ses résolutions 41/213 et 42/211. Compte tenu du double impératif d'observer une discipline budgétaire et de faire face à des besoins

supplémentaires, il faudrait envisager de redéployer des ressources et de réaliser des économies transversales sans augmenter le budget global, y compris les dépenses renouvelables. Étant donné la situation financière actuelle, les États Membres seraient mieux à même de se prononcer sur les propositions budgétaires si le Secrétariat précisait les priorités dans l'utilisation des ressources de l'Organisation, et faisait un usage plus rationnel de la budgétisation axée sur les résultats.

29. **M. Camarena Villaseñor** (Mexique), s'exprimant au nom du Groupe de Rio, insiste sur l'impératif de gestion responsable des ressources de l'Organisation, les priorités et mandats dérivant des trois piliers (paix et sécurité, développement et droits de l'homme) devant être exécutés d'une manière efficace et équilibrée. Le Groupe s'inquiète de l'augmentation excessive des ressources demandées au titre des missions politiques spéciales, déplore que le projet de budget-programme n'inclue pas une série de besoins supplémentaires, juge inopportune l'analyse sélective de ces besoins et invite le Secrétaire général à présenter à l'avenir ses propositions budgétaires dans leur intégralité.

30. Entièrement composé de pays en développement dont la situation exige de consacrer de toute urgence davantage de ressources à l'amélioration des conditions de vie de leurs habitants, le Groupe accordera une attention particulière à diverses questions intéressant notamment la coopération internationale et régionale pour le développement, le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, l'Instance permanente sur les questions autochtones, la lutte contre la faim et la pauvreté et les travaux des commissions régionales. Il insiste par ailleurs sur les exigences de gestion rationnelle des ressources humaines, de répartition géographique équitable et d'équilibre entre les sexes, particulièrement aux postes de direction.

31. S'exprimant en sa qualité de représentant du Mexique, l'orateur déplore que le projet de budget-programme ait de nouveau été présenté de manière fragmentée, contrairement aux prescriptions de la résolution 62/236 de l'Assemblée générale, le Secrétariat ayant méconnu les recommandations du Comité consultatif, se bornant, une fois de plus, à présenter des propositions d'augmentations, justifiant les seules nouvelles demandes de crédits et considérant

comme acquis les fondements du budget. D'où le gonflement des crédits demandés et le défaut d'analyse approfondie des demandes de crédits dans leur ensemble.

32. L'enveloppe probable du projet de budget-programme, une fois prises en compte les demandes de crédits dont la Commission n'a pas encore été saisie, est inacceptable. La crise économique et financière mondiale a conduit de nombreux États Membres, dont le Mexique, à réduire les dépenses publiques. Le budget de l'Organisation ne vit pas cette austérité. Le Secrétariat se doit donc d'entreprendre une réforme de la gestion, dégager des économies, rationaliser les postes et les structures en apportant un soin tout particulier à l'examen des traitements et indemnités des membres du personnel recrutés localement dans l'ensemble des lieux d'affectation. Faute de trouver des sources d'économie, le Mexique propose de surseoir à examiner les demandes de crédits supplémentaires – quel qu'en soit le bien-fondé – non encore explicitées jusqu'à l'exercice biennal suivant. Dès lors que l'austérité et la discipline budgétaire seraient véritablement observées, la délégation mexicaine comprendrait qu'il faille ménager au Secrétaire général quelque marge de manœuvre en matière budgétaire, et envisagerait d'y consentir.

33. La forte augmentation des demandes de crédits au titre des missions politiques spéciales conduit à s'interroger sur l'équilibre à établir entre les trois piliers de l'Organisation, et la manière la plus équitable et la plus transparente de financer les activités considérées. Le Mexique est favorable à l'établissement d'un compte distinct pour ces missions, le barème des quotes-parts applicables aux opérations de maintien de la paix devant être retenu compte tenu de la nature des missions.

34. **M. Quinlan** (Australie), prenant la parole également au nom du Canada et de la Nouvelle-Zélande, déclare que les États Membres examineront minutieusement le projet de budget-programme de l'exercice biennal suivant, qui intervient au moment où sévit la plus importante crise financière et économique depuis les années 30. Il déplore que le projet soit incomplet et ne contienne pas les ajouts comportant les crédits à prévoir au titre de questions aussi cruciales que la sûreté et la sécurité ou le projet de progiciel de gestion intégré, dont certaines influenceront grandement sur l'avenir de l'Organisation et de son personnel. Présenter les propositions budgétaires au coup par coup

nuit à la discipline budgétaire, fait perdre de vue le volume des ressources demandées et contraint les États Membres à prendre des décisions dont ils ignorent l'incidence sur le budget.

35. Les trois délégations se réjouissent d'avance de pouvoir discuter des méthodes de travail de la Cinquième Commission et du Comité consultatif, du souhait du Comité consultatif d'obtenir davantage de ressources et du désir du Secrétaire général de disposer d'une plus grande marge de manœuvre dans l'exécution du budget, ainsi que des propositions précises qui seront formulées à ce sujet, étant d'avis que le moment est venu, neuf ans plus tard, d'afficher la budgétisation axée sur les résultats en l'assortissant d'un chiffrage, d'indicateurs et de normes meilleures, de nature à mieux renseigner sur les résultats et les incidences financières.

36. **M<sup>me</sup> Pataca** (Angola), prenant la parole au nom du Groupe des États d'Afrique, dit que l'examen du projet de budget-programme est l'occasion pour les États Membres de renouveler leur adhésion aux priorités définies par l'Assemblée générale au paragraphe 17 de sa résolution 63/266.

37. Le projet de budget faisant apparaître une croissance nominale nulle, le Groupe craint que, vu les dispositions de l'article 17 de la Charte, les ressources ne permettent pas d'exécuter les mandats arrêtés par l'Assemblée générale. Vouloir utiliser les ressources de manière judicieuse, transparente, et responsable, chose louable, n'autorise pas à procéder à des réductions des coûts systématiques de nature à vouer l'Organisation à l'inefficacité.

38. Le Sommet mondial 2005 ayant réaffirmé la place centrale de l'Organisation dans la promotion du développement et l'Assemblée générale ayant chargé un groupe de travail à composition non limitée de suivre les questions évoquées dans le document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement tenue en 2009, l'ONU doit prendre la direction de la promotion du développement. Or, 10 % seulement des crédits prévus dans le projet de budget-programme sont alloués au développement, plus de 90 % étant affectés aux deux autres piliers – paix et sécurité et droits de l'homme.

39. De même, le projet prévoit une croissance nulle du Compte pour le développement les gains d'efficacité dont il est censé bénéficier étant soit

inexistants soit affectés à d'autres fins; on est donc loin de l'enveloppe de 200 millions de dollars initialement prévue. Il faut s'efforcer de rectifier le tir, car les pays en développement ont subi de plein fouet le contrecoup de la crise, nombre de pays d'Afrique subsaharienne étant loin d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

40. Rappelant que, conformément à la résolution 57/300 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a créé le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique auquel il a confié une mission clairement définie, le Groupe se préoccupe de constater que le poste de conseiller spécial n'est toujours pas pourvu. Rappelant également que la proposition faite précédemment de fusionner, à titre permanent ou temporaire, les fonctions de conseiller spécial et celles du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a été rejetée par l'Assemblée générale dans ses résolutions 62/224, 62/236 et 63/260, le Groupe invite le Secrétaire général à fournir des informations sur l'état d'avancement de la procédure de recrutement au poste de conseiller spécial et à d'autres postes au sein du Bureau du Conseiller spécial. Il souhaite par ailleurs savoir ce qu'il en est des propositions visant à augmenter les effectifs des cinq bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique.

41. Les ressources devant être réparties équitablement entre les bureaux de l'ONU et les lieux d'affectation dans les pays développés et en développement, et l'Assemblée générale ayant décidé, dans sa résolution 62/236, d'aligner les arrangements financiers de l'Office des Nations Unies à Nairobi sur ceux des autres bureaux administratifs de l'Organisation, le Groupe engage le Secrétaire général à intensifier ses efforts en ce sens et à expliquer les incohérences existant entre le projet de budget-programme et sa dernière circulaire concernant l'organisation de l'Office. Le Groupe est favorable à la définition d'une stratégie globale à long terme de construction, d'aménagement et d'entretien des installations de l'ONU et considère que l'exécution des projets en cours à l'Office des Nations Unies à Nairobi et à la Commission économique pour l'Afrique doit continuer d'aller de l'avant.

42. La répartition géographique équitable et l'équilibre des sexes en matière de recrutement et d'affectation ne laissent de préoccuper. L'Organisation

doit asseoir la transparence et la responsabilité, et remédier à ce que les États africains sont mal représentés aux échelons supérieurs du Secrétariat. Elle doit pour ce faire exploiter le potentiel des concours nationaux et donner à ses responsables pour instruction de pourvoir les postes vacants en puisant dans les listes de lauréats.

43. Étant donné la réduction des ressources prévues pour les activités opérationnelles résultant de l'objectif de croissance nominale nulle, et le pourcentage des ressources du budget ordinaire consacré aux dépenses de personnel et aux dépenses communes de personnel, les fonds extrabudgétaires ont pris une importance capitale. Comme ils influent sur le caractère intergouvernemental de l'Organisation selon la Charte, l'utilisation de ces fonds doit être approuvée et constatée en toute transparence et responsabilité, car ils ne doivent pas permettre aux donateurs de favoriser le recrutement de leurs ressortissants.

44. Le Groupe tient à ce que les négociations sur le projet de budget-programme soient ouvertes, transparentes et sans exclusive, et souligne qu'il importe de respecter, conformément aux dispositions des résolutions 41/213 et 42/211 et à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, les attributions de l'Assemblée générale, de la Cinquième Commission, du Comité du programme et de la coordination et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires en matière budgétaire.

45. **M<sup>me</sup> Grau** (Suisse), intervenant également au nom du Liechtenstein, dit qu'on peut facilement prédire que la croissance réelle du budget-programme de l'exercice 2010-2011 sera largement supérieure au chiffre de 0,5 % avancé par le Secrétaire général, et ce, à cause d'une procédure budgétaire défectueuse qui ne répond plus aux besoins de l'Organisation. En effet, d'une part, les négociations sur le budget sont encore bien plus axées sur les intrants que sur les résultats, d'où la tendance de la Cinquième Commission à faire de la microgestion, et d'autre part, les propositions de réforme n'ont souvent aucun lien avec le budget ordinaire. Résultat, les propositions budgétaires sont présentées au coup par coup, ajouts sur ajouts. Le Secrétariat et les États Membres doivent continuer d'œuvrer ensemble à améliorer la procédure budgétaire, mais c'est à ces derniers qu'il incombe en définitive d'arrêter une procédure budgétaire cohérente.



46. Le Comité consultatif a tracé des orientations utiles sur les questions transversales, mais il aurait dû faire des recommandations plus précises concernant les ressources. Le Comité consultatif n'influe guère sur les choix financiers du projet de budget-programme. En outre, la distinction entre le rôle du Comité consultatif et celui de la Cinquième Commission a tendance à s'estomper, ce qui est source de chevauchement et de frustration de part et d'autre. Néanmoins, les délégations suisse et liechtensteinoise sont prêtes à approuver les économies recommandées par le Comité consultatif et invitent les autres délégations à faire de même et à ne pas accepter le montant initialement demandé. Elles n'excluent du reste pas de souscrire à des réductions des dépenses supérieures à celles que le Comité consultatif a recommandées.

47. Compte tenu de la situation financière mondiale, il est plus que jamais nécessaire de concilier l'impératif d'exécuter les mandats convenus et celui de prévenir l'emballement de la croissance budgétaire. Il est cependant difficile de procéder à des coupes budgétaires radicales, qui risqueraient sans doute d'affaiblir l'Organisation. À moyen terme, il faudrait laisser aux récentes réformes le temps de porter des fruits, et contenir ainsi la croissance budgétaire.

48. La réforme du système d'administration de la justice semble être en bonne voie; il convient de dégager des fonds suffisants pour permettre d'asseoir en douceur cette importante mission du Secrétariat. Les délégations suisse et liechtensteinoise saluent le probable doublement des ressources du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, ainsi que les propositions tendant à donner à l'Office des Nations Unies à Genève les moyens d'appuyer les nouveaux mécanismes du Conseil des droits de l'homme. La priorité absolue étant accordée au contrôle interne, il importe de renforcer encore le Bureau des services de contrôle interne.

49. Un grand nombre d'importantes propositions budgétaires devant être présentées dans le courant de l'année méritent toute l'attention de la Cinquième Commission et ne doivent pas être mises de côté pour des raisons financières. L'Organisation a par exemple grand besoin d'un système de progiciel de gestion intégré de pointe et d'une stratégie informatique rationnelle.

50. **M. Liu Zhenmin** (Chine), déclarant que la délégation chinoise souscrit aux priorités que

l'Assemblée générale a définies en vue d'améliorer l'utilisation des ressources durant l'exercice biennal 2010-2011, estime qu'il faut veiller à répartir équitablement les ressources de l'Organisation entre les trois piliers que sont paix et sécurité, développement et droits de l'homme, et entre les huit domaines prioritaires, le Secrétariat devant s'efforcer de réduire au minimum les dépenses administratives afin de libérer des ressources au profit des activités de développement.

51. S'il importe de contenir la croissance budgétaire dans des limites justes et raisonnables, une certaine croissance est tout de même essentielle au bon fonctionnement de l'Organisation et au financement des activités prescrites. Pour renforcer son rôle dans la vie internationale, il faudrait donner à celle-ci une assise financière stable et durable. Il s'agit donc de la doter de moyens à la mesure de sa mission en tenant dûment compte de la capacité de paiement des États Membres.

52. Le projet de budget-programme doit être présenté en entier : les budgets biennaux des années précédentes ne l'ont pas été, ayant donné lieu à ajouts sur ajouts. Comme le Comité consultatif l'a fait observer, le projet de budget laisse de côté un certain nombre de propositions qui ont été ou seront présentées séparément. Ayant été à maintes fois invité à éviter la budgétisation au coup par coup, le Secrétariat doit répondre aux questions soulevées.

53. La délégation chinoise estime qu'il faut améliorer la budgétisation axée sur les résultats, convenant avec le Comité consultatif qu'elle ne comporte actuellement pas de plans de gestion et n'est pas judicieusement mise au service de la gestion. Sans qu'il soit nécessaire de donner la liste exhaustive des produits envisagés dans le projet de budget, il serait bon d'expliquer la relation entre les produits et les ressources demandées.

54. Selon **M. Badji** (Sénégal), les États Membres doivent appuyer les prévisions de dépenses de l'Organisation détaillées dans le projet de budget-programme.

55. La délégation sénégalaise reste convaincue que la sécurité et le bien-être collectif, qui sont deux des principales priorités de la politique étrangère de son pays, reposent notamment sur la volonté de s'unir pour mobiliser les ressources qui permettront d'éliminer la pauvreté, l'insécurité alimentaire et le sous-développement, en particulier en Afrique. Elle invite

par conséquent le Secrétaire général à pourvoir les postes approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/260 portant sur le commerce et le développement et le développement économique et social en Afrique, et appelle notamment son attention sur le chapitre 11 du budget (Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique).

56. La délégation sénégalaise est heureuse de voir que la décision de doubler le budget du Haut-Commissariat aux droits de l'homme a été appliquée, ce qui a permis d'ouvrir plusieurs bureaux régionaux, dont un à Dakar. Le pilier droits de l'homme ayant été renforcé, le Conseil des droits de l'homme a été doté de ressources suffisantes et a pu notamment procéder aux examens périodiques universels nécessaires au suivi de la mise en œuvre de la Charte internationale des droits de l'homme. Elle salue également les actions visant à renforcer le multilinguisme et estime que le Secrétaire général devrait définir une stratégie pour pourvoir les postes vacants dans tous les centres de conférence, et en particulier à l'Office des Nations Unies à Nairobi.

57. Les États Membres doivent trouver de nouveaux moyens de financer le Compte pour le développement, en réduisant par exemple les dépenses liées aux contrats de consultants ou en économisant sur les frais de voyage grâce à l'usage plus fréquent de la visioconférence. En affectant les économies ainsi réalisées au Compte pour le développement, on parviendrait à en atteindre plus rapidement les objectifs.

58. Selon **M<sup>me</sup> Rice** (États-Unis d'Amérique), pour relever les défis planétaires, le Secrétariat doit faire preuve d'imagination et d'ingéniosité, sous la direction efficace du Secrétaire général, épaulé par la solidarité sans faille des États Membres. À l'ouverture de la session en cours de l'Assemblée générale, le Président Obama a affirmé que les États-Unis étaient prêts à écrire un nouveau chapitre de la coopération internationale et a engagé toutes les nations à s'associer à eux pour bâtir l'avenir que tous les peuples méritent tant. Les États-Unis ont déjà montré leur volonté de changement en versant récemment des contributions d'un montant supérieur à 1,2 milliard de dollars, ce qui a considérablement réduit leurs arriérés de quotes-parts et réglé l'encours de leur contribution aux opérations de maintien de la paix.

59. En cette période de crise mondiale, il est impératif de faire preuve de discipline budgétaire, et la Cinquième Commission doit s'inspirer de trois principes fondamentaux à cet égard. Tout d'abord, l'affectation des ressources doit s'opérer selon le principe de la budgétisation axée sur les résultats, le Secrétariat devant proposer de bien meilleurs indicateurs de succès en sorte de pouvoir répondre de sa gestion comme il se doit. Ensuite, les décisions doivent obéir à un réel souci de rentabilité financière : les technologies nouvelles et la simplification des procédures doivent permettre de réaliser des gains d'efficacité. Enfin, il faut mettre en balance les nouvelles demandes de crédits avec les engagements existants pour définir des priorités adéquates : le Comité doit déterminer, par le biais d'évaluations rigoureuses des programmes, les ressources susceptibles d'être réaffectées de postes de dépenses non prioritaires à des postes prioritaires.

60. La délégation américaine se félicite de ce que le projet de budget a accordé la priorité au titre II, Affaires politiques, au titre IV, Coopération internationale pour le développement, et au titre V, Coopération régionale pour le développement car les missions de maintien de la paix font partie des grandes priorités et les activités de développement international et régional étant l'une des missions fondamentales de l'Organisation. L'importante augmentation prévue pour le titre VI, Droits de l'homme et affaires humanitaires, traduit la nécessité de redoubler d'activité dans ces domaines essentiels.

61. Le Secrétaire général doit absolument présenter, dès que possible, un budget complet et transparent couvrant la totalité de l'exercice biennal. La présentation morcelée du budget empêche les États Membres de se prononcer en toute connaissance de cause sur les propositions en présence. Par ailleurs, il est impératif que les États Membres adoptent un budget-programme qui permette la réalisation des objectifs prioritaires de l'Organisation.

62. De l'avis de **M. Sadouk** (Maroc), pour lui permettre d'atteindre ses buts et objectifs prioritaires, il faudrait doter l'Organisation des ressources nécessaires pour mener toutes les activités prescrites et lui donner les moyens de relever les défis actuels dans les domaines de la paix et la sécurité, du développement et des droits de l'homme. Or, la répartition des ressources entre ces différents domaines reste inégale au détriment des activités de développement. L'Organisation ne peut

pas prendre en charge d'activités économiques et sociales supplémentaires sans moyens supplémentaires. La délégation marocaine est favorable en particulier au renforcement de la Commission économique pour l'Afrique, qui favorise véritablement le développement de l'Afrique. À cet égard, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique jouant un rôle essentiel dans la réduction des effets de la crise financière, le poste de conseiller spécial doit être pourvu le plus tôt possible.

63. La délégation marocaine appuie pleinement la demande de ressources supplémentaires faite par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et souscrit à l'idée lancée par le Comité consultatif de voir nommer un nouveau Sous-Secrétaire général à la tête du Bureau. Elle soutient également l'entreprise de réforme de la gestion, soulignant notamment qu'il importe de renforcer les principes de transparence et de responsabilité vis-à-vis des États Membres. Elle réaffirme l'impératif de représentation géographique équitable et d'équilibre des sexes au Secrétariat, et engage le Secrétaire général à offrir dès que possible des postes aux lauréats des concours nationaux. Consciente de l'augmentation de la charge de travail du Comité consultatif, la délégation marocaine reconnaît qu'il serait bon d'accroître la durée de ses sessions de quatre semaines par exercice biennal.

64. **M<sup>me</sup> Juul** (Norvège) souligne que pour son pays il s'agit de renforcer encore l'ONU, institution indispensable pour offrir à la planète un avenir. Le meilleur outil stratégique à cet égard est le budget ordinaire, car seul un financement suffisant et prévisible permettra à l'Organisation de s'acquitter efficacement de sa mission, et les États Membres ne doivent pas attendre de l'Organisation plus qu'ils ne veulent y investir. L'investissement des États Membres revêt d'autant plus d'importance que de nombreux pays ont du mal à faire face à la crise financière actuelle. La Norvège est le troisième plus gros contributeur aux activités humanitaires et de développement de l'ONU, et son budget global de développement continue à augmenter.

65. Les attentats perpétrés récemment contre les personnels de l'ONU sur le terrain viennent confirmer que la sécurité des fonctionnaires est plus que jamais à l'ordre du jour. Il importe de voir en tout attentat de ce type une attaque contre tous les États Membres et contre les valeurs fondamentales de l'Organisation.

66. Il est impératif de poursuivre la réforme si l'on veut que l'ONU soit mieux à même d'atteindre des buts clairement définis. Loin d'être une entreprise de réduction des dépenses, la réforme est un moyen d'optimiser la contribution financière des États Membres.

67. **M. Cumberbatch** (Cuba) trouve inadmissible que le Secrétariat présente comme des réalisations des décisions contraires à la volonté de l'Assemblée générale, parle d'amélioration de la souplesse ou d'autres questions restant à débattre de manière approfondie. La délégation cubaine répète une fois de plus que les priorités de l'Organisation sont loin de jouir toutes d'une attention égale, ce qui ressort des textes budgétaires. Elle trouve affligeant de constater à quel point les activités économiques et sociales ont été sacrifiées au fil des années, ce qu'illustre bien le cas du Compte pour le développement : le Secrétariat n'ayant pas été en mesure d'en garantir le financement, ses ressources n'atteignent que 18,6 millions de dollars alors que le montant convenu était de 200 millions de dollars. On sait que l'un des principaux obstacles auxquels se heurtent les pays en développement est le manque de financement multilatéral neutre; pourtant, au lieu de renforcer le Compte pour le développement, le Secrétariat propose littéralement de s'en débarrasser.

68. La soi-disant croissance nominale nulle que fait apparaître le projet de budget dont la Commission est saisie procède manifestement de la volonté de caresser certaines délégations dans le sens du poil. Mais le plus frappant est qu'aucun accord intergouvernemental n'a été conclu pour appuyer cette stratégie, alors que l'on s'accorde à dire que les ressources doivent être à la mesure des besoins dictés par les activités prescrites. Cela étant, la délégation cubaine est extrêmement préoccupée par ceci que le Comité consultatif ait affirmé dans son premier rapport (A/64/7, par. 9) qu'un grand nombre de questions devraient être traitées dans des rapports distincts.

69. La délégation cubaine entend s'opposer à toute autre remise en cause des mandats de l'Organisation en matière de développement. Étant d'avis qu'il faut assumer les incidences des initiatives dictées par la réforme sur le budget sans remettre en cause les autres priorités. Toute autre stratégie ne donnerait lieu qu'à des négociations interminables. L'ONU doit enregistrer des résultats bien meilleurs au cours du cycle budgétaire suivant, et ce, sans que son budget soit

assujetti aux intérêts géopolitiques mesquins des États puissants.

70. **M. Sinhaseni** (Thaïlande), soulignant l'importance de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) pour ce qui est d'aider les pays en développement à atteindre leurs objectifs de développement, s'oppose à toute proposition visant à réduire les ressources allouées à cette dernière, qui nuirait à son aptitude à s'acquitter de son mandat. La délégation thaïlandaise s'inquiète par ailleurs de ce que les recommandations du Groupe de travail sur le cadre stratégique et le budget-programme du Conseil du commerce et du développement n'ont pas été suffisamment prises en compte dans le chapitre 12 du budget-programme.

71. Les commissions régionales contribuent très largement à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et à l'exécution d'autres mandats. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a beaucoup aidé à réduire l'écart entre les pays de la région qui enregistrent de bons résultats et les autres. Le budget de la Commission, présenté au chapitre 18 du projet de budget-programme et approuvé par le Comité consultatif, tient compte des priorités des membres de la Commission et mérite l'appui de la Cinquième Commission.

72. Tout en saluant les efforts déployés par le Secrétariat pour instituer la budgétisation axée sur les résultats, la délégation thaïlandaise considère qu'il reste encore beaucoup à faire. Les ressources de l'ONU n'ayant jamais été autant mises à contribution, il appartient à l'Assemblée générale de donner à l'Organisation les moyens d'exécuter les mandats qu'elle lui a confiés et de l'affranchir ainsi de toute dépendance vis-à-vis de fonds extrabudgétaires imprévisibles.

73. **M. Park In-kook** (République de Corée) estime que, étant donné la crise économique mondiale, l'augmentation de 16 % prévue dans le projet de budget-programme de l'exercice biennal suivant après actualisation préliminaire des coûts risque d'imposer une lourde charge aux États Membres. Le Secrétariat devrait donc s'astreindre à la discipline budgétaire pour améliorer la procédure budgétaire et diversifier les sources de financement. Il doit en outre réviser et restructurer les dépenses au titre des programmes existants et limiter les postes de dépenses non essentiels et non prioritaires.

74. La budgétisation au coup par coup ne permet pas aux États Membres d'arrêter les grandes orientations voulues ni de faire promptement face à une situation économique et sociale en mutation constante. Le Secrétariat se doit de mettre au point un plan complet de gestion financière à moyen terme qui renseigne plus clairement sur les besoins financiers et les grandes priorités. En outre, il faut revoir la procédure budgétaire de manière à permettre au Secrétariat de réagir plus efficacement en cas d'imprévu. La délégation coréenne se félicite des efforts que le Secrétariat a fait pour assainir sa situation financière en mobilisant des fonds extrabudgétaires, et des initiatives du Secrétaire général visant à diversifier les sources de financement. La République de Corée, l'un des principaux contributeurs au budget de l'ONU, continuera d'appuyer les actions tendant à améliorer la discipline et la procédure budgétaires.

75. **M. Shcherbak** (Fédération de Russie) fait observer que l'accroissement – insignifiant en apparence – de 0,5 % que fait apparaître le projet de budget-programme n'est pas définitif, toute une série de propositions de dépense en étant exclues; l'enveloppe budgétaire réelle pourrait dépasser les 5,4 milliards de dollars, ce qui représenterait un accroissement considérable et inquiétant par rapport à celle d'aujourd'hui. La délégation russe appelle le Secrétaire général à éviter toute budgétisation au coup par coup, qui empêche les États Membres de prendre des décisions en connaissance de cause. Il faut veiller à respecter les règles et procédures établies par l'Assemblée générale et à adapter les nouvelles propositions d'initiatives en fonction du cycle budgétaire.

76. Le Comité consultatif a raison de dire que les unités du Secrétariat et les missions étaient loin d'avoir toutes adopté la budgétisation axée sur les résultats. Il faut s'attacher en priorité à préciser davantage la finalité d'une telle budgétisation et à l'affiner. Comme les dépenses de personnel représentent 3 des 4,8 milliards de dollars demandés dans le projet de budget-programme, la délégation russe entend suivre de près les questions relatives au personnel, notamment la réforme de la politique du personnel. Les dépenses au titre des voyages et des consultants externes doivent également être examinées à la loupe. Même si les dépenses dans ces domaines ont été quelque peu revues à la baisse, la situation économique actuelle commande que le Secrétariat fasse davantage appel à ses

compétences internes. Les demandes de crédits au titre des dépenses d'équipement occasionnées par la réfection du bâtiment du Siège à New York, gagneraient également à être mieux justifiées. Les recommandations du Comité consultatif, qui ne prévoient pour ainsi dire aucune réduction de ces dépenses dans le projet de budget, s'expliquent mal étant donné la situation économique actuelle.

77. Comme par le passé, la délégation russe n'appuie aucune augmentation des dépenses injustifiée et souhaiterait voir renforcer la discipline budgétaire. Tout en étant prête à examiner des propositions destinées à améliorer encore la présentation du budget, elle est d'avis que ces modifications doivent être apportées dans le respect des principes fondamentaux de l'ONU (multilinguisme, exécution des mandats existants et rôle central des organisations intergouvernementales).

78. **M. Rosales Díaz** (Nicaragua), disant la vive consternation que le net déséquilibre du projet de budget-programme inspire à la délégation nicaraguayenne, considère que le développement reste le parent pauvre du budget ordinaire, qui traduit le net décalage persistant entre le discours des dirigeants et la réalité, à savoir les ressources financières concrètement mises à dispositions. En outre, les pays en développement, qui sont déjà les grandes victimes collatérales d'une crise économique qu'ils n'ont pas provoquée, doivent aujourd'hui subir doublement le contrecoup de cette crise du fait que certains États entreprennent de saper l'action de l'ONU dans le domaine du développement. On a peine à croire que les crédits alloués au Compte pour le développement ne représentent que 0,38 % de ce projet de budget-programme incomplet. Il faut mettre en place un mécanisme viable qui permette de financer le Compte sur les ressources du budget ordinaire, et abandonner l'idée de lui réserver des miettes.

79. La délégation nicaraguayenne est opposée à toute tentative pour imposer des limites artificielles aux dépenses, qui entraverait l'action de l'Organisation au lieu d'en améliorer l'efficacité. L'Assemblée générale n'a jamais été d'avis que le critère de croissance nulle devait présider à l'établissement du budget; d'ailleurs, il va de soi que l'approbation de nouveaux mandats devrait avoir pour effet d'augmenter le budget. À cet égard, la forte augmentation des crédits alloués aux missions politiques spéciales au cours des neuf dernières années est révélatrice d'un déséquilibre

important du budget ordinaire, que la création d'un compte spécial pour ce genre de missions pourrait facilement éliminer.

80. Il faudrait incorporer progressivement les fonds extrabudgétaires, dont le volume est considérable, dans le budget ordinaire, au premier chef parce que le recours à ce type de financement entraîne souvent la création de postes non prescrits par l'Assemblée générale et aggrave les inégalités dans la répartition géographique des postes. Toutefois, la délégation nicaraguayenne salue les efforts que le Secrétariat fait pour assurer l'équilibre entre les sexes et l'engage à recruter davantage de femmes originaires de pays en développement et souhaite également insister sur le fait que le Comité consultatif doit respecter les attributions du Comité du programme et de la coordination.

81. Pour **M. Takasu** (Japon) l'ONU ne peut rester imperméable aux effets de la crise financière mondiale : les États Membres tiennent à l'exécution rationnelle du budget et à la stricte discipline budgétaire. Le projet de budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 doit respecter cinq règles.

82. Premièrement, conformément aux procédures établies par les résolutions 41/213 et 42/211 de l'Assemblée générale, les États Membres doivent convenir plus tôt du montant total des ressources demandées et des priorités pour l'exercice biennal suivant, et les propositions formulées par le Secrétaire général dans l'esquisse budgétaire doivent satisfaire à cette exigence, en sorte que les États Membres puissent se préparer à faire face à leurs obligations financières globales au titre de l'exercice biennal suivant.

83. Deuxièmement, les demandes de crédits supplémentaires en cours d'exercice biennal ne doivent pas dépasser le montant du fonds de réserve convenu précédemment. Autrement, elles doivent être reportées à l'exercice biennal suivant, à la seule exception des demandes urgentes dictées pour les impératifs de la paix et de la sécurité internationales. Nombre des demandes de crédits supplémentaires dont le Secrétaire général a fait état dans sa déclaration liminaire auraient dû trouver place dans l'esquisse budgétaire. Il importe également que le Secrétariat soumette ses estimations révisées suffisamment tôt pour qu'elles puissent être soigneusement examinées.

84. Troisièmement, il faudrait recourir tout d'abord à des transferts de postes pour satisfaire aux nouvelles demandes de crédits; on ne pourrait demander des

ressources supplémentaires, et celles-ci devraient être minimales, qu'en cas d'impossibilité de transfert. Le Secrétariat a fait à cet égard des efforts non négligeables pour transférer 368 postes, et mettra fin à 4 541 produits au cours de l'exercice biennal à venir.

85. Quatrièmement, il est nécessaire de procéder à des ajustements au titre des fluctuations monétaires et de l'inflation, en faisant toutefois preuve de souplesse dans l'application de la méthode d'actualisation des coûts. Une actualisation totale n'étant peut-être pas indiquée en cette période de crise mondiale, il serait bon d'envisager une actualisation des coûts à mi-parcours de l'exercice biennal.

86. Cinquièmement, le Secrétaire général devrait disposer d'une marge de manœuvre lui permettant de financer les dépenses imprévues à l'aide d'économies réalisées sur des ressources approuvées. Cette marge de manœuvre est nécessaire à toute bonne gestion. La délégation japonaise est disposée à revoir la marge de manœuvre dans l'exécution du budget, que l'Assemblée générale a octroyée au Secrétaire général par sa résolution 60/283 pendant les exercices biennaux 2006-2007 et 2008-2009.

87. Appliquer le principe de la croissance nominale nulle aux budgets ordinaires des organisations internationales, ce n'est pas forcément geler des activités mais exécuter les activités prescrites au meilleur rapport coût/efficacité.

*La séance est levée à 13 h 5.*